

Caisse de pensions: des investissements éthiques svp.

Le rapport 2010 de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura nous apprend que les investissements sous forme de placements alternatifs se montent à 52 millions de francs de fonds de hedge funds et à 70 millions placés dans les matières premières. Les placements alternatifs en matières premières peuvent concerner l'énergie, les métaux industriels et précieux, mais aussi les produits agricoles. Ces investissements alternatifs de la Caisse de pensions sont en augmentation depuis plusieurs années.

Les hedge funds sont des fonds de placement particulièrement risqués. Ils sont peu transparents et souvent implantés dans les paradis fiscaux (en 2009, les deux tiers des hedge funds sont localisés dans les îles Caïmans). Ils utilisent massivement les techniques permettant de spéculer sur l'évolution des marchés. Ils ne sont pas réglementés. Les hedge funds interviennent sur les marchés des actions mais aussi sur les obligations, les devises, les matières premières, l'immobilier et les entreprises non cotées, etc... La raison pour laquelle ces « fonds alternatifs » sont considérés comme risqués est liée au fait qu'ils ont servi lors de nombreuses attaques spéculatives, sur les taux de change en particulier, provoquant des crises économiques dans plusieurs pays.

En ce qui concerne les placements alternatifs en matières premières (*commodities*), ils s'intéressent particulièrement aux marchés agricoles, provoquant des hausses des prix alimentaires et leur instabilité. Conséquences: deux crises mondiales des prix alimentaires ces trois dernières années. Ces deux crises ont eu des conséquences tragiques dans de nombreux pays pauvres, en particulier une augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim, des conflits et l'instabilité. La flambée des prix alimentaires en 2008 a fait sombrer 100 millions de personnes dans la pauvreté et le nombre de personnes souffrant de la faim a dépassé un milliard en 2009. Selon les estimations de la Banque mondiale, 44 millions de personnes supplémentaires ont basculé en-dessous du seuil de pauvreté au cours du second semestre de 2010 sous l'effet d'une hausse des prix atteignant des niveaux proches des maxima de 2008.

Les investissements alternatifs visent aussi l'accaparement de terres agricoles dans les pays du Sud. Ces terres achetées ou louées vont servir notamment à la culture de plantes énergétiques pour produire des agroc carburants pour les pays riches, au détriment des cultures vivrières.

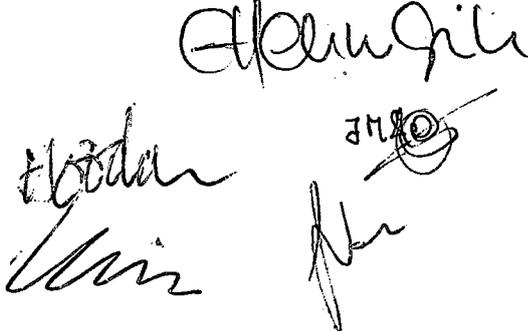
L'article 4 de la Constitution jurassienne, alinéa 3, affirme que la République et canton du Jura «est ouverte au monde et coopère avec les peuples soucieux de solidarité». Dans son article 53, la Constitution jurassienne spécifie que: «L'Etat encourage l'aide humanitaire et coopère au développement des peuples défavorisés.»

Nous demandons au Gouvernement d'intervenir auprès de la Caisse de pensions pour interdire les investissements alternatifs, que ce soit sous forme de hedge funds, de placements dans les marchés agricoles ou visant l'accaparement de terres agricoles dans les pays du Sud.

D'autre part, nous prions le Gouvernement d'établir ou de faire établir une charte éthique de la Caisse de pensions, afin de préciser les critères d'investissements.

Delémont, le 26 octobre 2011

Pour le groupe CS-POP et Verts



Emmanuel Martinoli

